



Déclaration Liminaire CHSCT du 27 juillet 2021

Voilà maintenant plus d'un an que nous sommes en état d'urgence sanitaire. Voilà maintenant plus d'un an que le gouvernement peut compter sur les agents des trois versants de la Fonction publique pour assurer, « quoi qu'il en coûte » l'ensemble de leurs missions et remplir leur rôle d'amortisseur social en ces temps de crise. Ces fonctionnaires si essentiels à certains moments, ne le sont plus lorsqu'il s'agit de reconnaître leurs compétences et qualification. Pire, ils ne récoltent que mépris de la part du gouvernement qui poursuit sa politique d'austérité en matière salariale en n'augmentant pas le point d'indice et en relançant la réforme des retraites. Alors que le CAC 40 ne s'est jamais aussi bien porté, il faudrait que les fonctionnaires, salariés, retraités, pensionnés et privés d'emploi continuent de se serrer la ceinture. Pour preuve, la DGFIP vient encore de reporter la publication des tableaux d'avancement, les agents apprécient. Le « quoi qu'il en coûte » est définitivement et uniquement pour une certaine classe.

La CGT revendique l'augmentation de 10% de la valeur u point d'indice. Avec FO, la FSU, Solidaires, l'UNEF et le MNL, la CGT revendique l'abandon définitif de la réforme des retraites.

Et comme si cela ne suffisait pas, la loi de transformation de la Fonction Publique n'en finit plus de remettre en cause les droits et garanties de l'ensemble des agents. Après la suppression des CAP en matière de promotion et de mutation, la future suppression des CAP locales restantes et du CHSCT, voilà que le gouvernement s'attaque directement au statut général et aux statuts particuliers. En effet, il a décidé de sa transposition dans un code de la fonction publique, faisant ainsi disparaître de notre vocabulaire le mot « statut » !. Tout comme les salariés qui combattent les plans de sauvegarde de l'emploi en lieu et place des plans de licenciement, les agents des trois versants de la fonction publique combattront la liquidation de leur statut général et de leur statut particulier.

C'est pourquoi la CGT revendique toujours l'abrogation de la loi transformation de la fonction publique dite « loi DUSSOPT ».

Pour ce qui est de la réunion de ce jour, nous nous félicitons d'un début de retour à la normale, tout en ayant conscience que la pandémie n'est pas encore derrière nous. Mais faut-il vraiment encore culpabiliser la population en général et les personnels soignants en particulier, sur leur réserve quant à la vaccination ?

Suite au discours du président Macron du 12/07/21 , il ne s'agit plus de culpabiliser mais bien d'obliger à se vacciner avec l'instauration du pass sanitaire.

Ainsi le personnel soignant que l'on applaudissait à 20h en 2020, alors qu'ils étaient nos « sauveurs au front uniquement vêtu de sac poubelles en tant que surblouse », est désormais soumis à l'obligation de se vacciner sous peine de ne plus pouvoir exercer au-delà du 15/09/2021.

Il en va de même pour les agents DGFIP exerçant dans les trésoreries situées dans l'enceinte des hôpitaux.

Quid des agents qui ne voudront pas se faire vacciner, quel sort leur sera t'il réservé ?.

Pour ce qui est des points à l'ordre du jour de ce CHSCT, la CGT restera extrêmement vigilante sur les conditions de travail des personnels DGFIP dans la période des travaux de rénovation de la cité administrative, ainsi que sur la situation des agents du CFP de Cavaillon.

Nous concluons en pointant le rôle majeur du CHSCT sur la dernière période. Les questions de santé, sécurité et conditions de travail méritent un traitement à part entière !

La CGT réaffirme avec force qu'il faut maintenir plus que jamais les CHSCT.

Les représentants CGT Finances demandent l'annexion de cette déclaration au PV de cette séance.

LES REPRESENTANTS CGTFP 84